



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Commission de Suivi de Site

Sud Grenoblois

Compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2023

à 14h00 - Plateforme Chimique de Pont de Claix, avec la participation de :

Représentants des administrations publiques

Préfecture de l'Isère

M. Laurent SIMPLICIEN

Secrétaire général

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Auvergne Rhône-Alpes

M. Boris VALLAT

Responsable du pôle seveso & plates-formes

Mme Corinne THIEVENT

Cheffe de la cellule Culture du Risque & Qualité
de l'air

Service Départemental d'Incendie et de Secours
(SDIS)

Capitaine Christophe MARRA

Risques industriels et technologiques

Représentants des exploitants

ARKEMA

M. Gilles CARRAZ

Directeur

M. Matthieu VARIN

Chef de service HSEI

FRAMATOME

M. Thibault MATHIEU
Responsable QHSE

VENCOREX

M. Damien REY
Directeur de Site

M. serge PERUCCIO
Responsable HSE

UMICORE

M. Aurélie NOUVEAU
Responsable QHSE et Laboratoire

Représentants des collectivités territoriales

Commune de Grenoble

M. Vincent FRISTOT
Adjoint au Maire

Commune de Jarrie

M. Jean-Michel PARROT
Adjoint au Maire

Commune de Le-Pont-de-Claix

M. Sam TOSCANO
1^{er} adjoint au Maire

Communauté d'agglomération Grenoble Alpes
Métropole (La Métro)

M. Jean-Yves PORTA
Conseiller délégué aux risques naturels et
technologiques

Représentants des associations de protection de l'environnement et riverains

France Nature Environnement - FNE

Mme Aline JARTEL-CROCHET

Association des riverains AR2PC

M. Hubert PETITCOLAS
Adhérent

Riveraine

Mme Michèle BENOIS
Riveraine

CIVIPOLE

Mme Dominique TATUR

Personnes invitées

RHODIA Chimie

M. Mathias BROQUAIRE

Remediation leader

AAPPMA

M. Sébastien COSTA

Président

Compte rendu de la réunion

1. Ouverture de la réunion

M. Simplicien accueille les participants et leur propose de se présenter. Il rappelle le rôle de la CSS qui est un lieu d'échanges entre services de l'Etat, exploitants, collectivités, associations et riverains.

M. Vallat présente l'ordre du jour, volontairement resserré autour des sujets qui ont fait l'actualité l'année passée : l'état des masses d'eau sur le sud grenoblois et les inquiétudes sur le sujet des

chlorates / perchlorates détectés dans les captages de la ville de Grenoble. Un retour d'expérience sur l'accident du 10 novembre 2022 sur la commune de Jarrie sera également présenté.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2022

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé.

3. Présentation du projet RODEO (Remédiation Optimisée de la Décharge Ouest,)

M. Broquaire liste les sources de contamination des eaux souterraines qui ont été identifiées sur la plateforme : la Décharge Ouest, cinq anciens ateliers et dépôt.

Avec la DREAL, il a été décidé de traiter en priorité la Décharge Ouest, principale source de contamination. Après plusieurs phases de caractérisation, de recherches de solutions, d'essais laboratoires, de pilotes industriels, le projet RODEO a été validé par les autorités (Arrêté Préfectoral du 03-07-2022).

Un pilote industriel, réalisé entre 2015 et 2018, a permis de trouver, après de nombreux aménagements, une solution pour traiter la pollution souterraine. Le traitement consiste à couper les voies de transfert des polluants vers la nappe en isolant le massif de déchets afin d'éviter leur lixiviation par les eaux de pluies et l'écoulement de la nappe. En plus d'une paroi périphérique de 30 mètres de profondeur ceinturant la décharge, deux techniques sont utilisées pour isoler les déchets en contact avec la nappe : le Soil mixing (mélange mécanique des sols avec un coulis à base de ciment) et le Jet grouting (injection de coulis à base de ciment dans les sols). Ces travaux seront réalisés sous tente afin d'éviter les émissions odorantes pour le voisinage. Le réaménagement final de la décharge permettra la gestion des eaux de pluie afin d'éviter que celles-ci ne s'infiltrent dans le massif de déchets.

Cette technique de traitement donne de très bons résultats et la durée de stabilité des massifs traités est estimée à plus de 250 ans.

Le traitement de la Décharge Ouest débutera en novembre 2023 pour une durée prévisionnelle de 36 mois.

Questions des participants :

- Est-ce qu'il y a des chlorates / perchlorates dans les polluants ?
Il n'y a pas de polluants de ce type-là dans les sols.
- Est-ce que les études qui ont été réalisées sont publiques et peut-on les consulter ?
Dès qu'il y a instruction du dossier, elles peuvent être communiquées. Mais il faut savoir qu'elles sont très volumineuses, car elles sont composées des études de la phase d'investigation et de 5 ou 6 études de caractérisation.
Une réunion publique sera organisée, en octobre (à confirmer), pour expliquer le projet aux riverains. Comme en 2015-2016, nous allons avoir de grosses machines et de grands silos sur le chantier dans le cadre de cette installation temporaire qui vise à traiter les sols.
- Quelles sont les mesures qui vont nous permettre de nous rapprocher d'un bon état général de la masse d'eau ? Quels sont les polluants qui sont les plus problématiques ? Et va-t-on avoir une meilleure qualité

des eaux souterraines à Echirolles, Grenoble... ?

Notre objectif, à travers un investissement de plus de 20 millions d'euros, est bien d'améliorer la qualité des eaux souterraines. Nous sommes sur un pilote qui a une surface limitée et, à côté, il y a encore des sources de pollution qui impactent les ouvrages éloignés. De plus, la nappe avance très lentement, à travers cailloux et sable. Tout cela engendre une forte inertie. Il faudra donc un certain temps, après la fin des travaux, pour avoir une amélioration sensible de la qualité des eaux souterraines.

- Quel sera le système de surveillance des résultats attendus ?
Nous avons un suivi de nappe pendant les travaux et, ensuite, durant quatre ans pour vérifier que le traitement est efficace.
- Est-ce que ce sont les mêmes machines que durant le pilote qui seront utilisées, et, y aura-t-il des nuisances sonores, olfactives ?
Nous aurons les mêmes équipements qu'en 2015-2016 et nous serons vigilants sur les horaires des travaux et la gestion des nuisances.
- En quoi consiste le plan de gestion pour l'ancien atelier TCB/HCH ?
Nous allons déposer un plan de gestion fin 2023 (quelle est la situation, les pilotes que nous avons réalisés, le programme et le planning des travaux et une analyse de risques résiduels). Après validation par la DREAL, un arrêté préfectoral sera pris et les travaux pourront démarrer.
- Est-ce que ce sera la même technologie que pour la Décharge Ouest ?
Nous utiliserons une technologie différente que nous avons mise au point avec des universitaires, le BRGM et un industriel de la dépollution. Pour la Décharge Ouest, le pilote a coûté 10 millions d'euros. Ce fut une innovation mondiale. La DREAL nous a accompagnés à l'époque après avoir demandé une tierce expertise au BRGM qui a validé notre modèle.
- Les travaux vont brasser des terres, quelles analyses allez-vous réaliser ?
Sur la Décharge Ouest, le pilote nous a permis de caractériser les terres. Nous avons une procédure qui impose l'humidification, au préalable, de toute terre qui va être déplacée. Nous avons également des relevés atmosphériques pour vérifier que nos mesures de protection sont bien efficaces.

4. **Présentation de la société ARKEMA**

M. Carraz présente les mesures prises pour réduire les rejets en chlorates et perchlorates depuis 2017 sur le site de Jarrie :

- des travaux de remise à niveau complète de l'étanchéité des dalles et rétention du secteur (700 k€)
- une gestion optimisée des neutralisations de lots de javel non conformes
- l'arrêt de l'atelier Javel Haut Titre (2,6 M€) qui produisait des rejets importants de chlorates

Un plan d'action de réduction des rejets avec un suivi semestriel de la DREAL a été mis en œuvre :

- Vérification périodique de l'étanchéité des dalles et rétentions (100 à 150 k€/an)
- Amélioration de la fiabilité et de l'efficacité du fonctionnement de la nanofiltration de la saumure (50 % d'efficacité, objectif à terme : 90 %)
- Etude pour valoriser les surstocks de javel vers l'atelier chlorate et éviter leur neutralisation
- Etude de la mise en place d'une boucle saumure réduite pour passer de 600 tonnes à 300 tonnes de sel (diminuer la déconcentration de la boucle)

Dans un proche avenir, un nouvel arrêté préfectoral IED exigera l'abaissement des seuils de rejets.

Questions des participants :

- Quand sera pris l'arrêté préfectoral IED ?
Il est à la signature et sera donc publié prochainement.
- Cet arrêté va-t-il diminuer les seuils de rejets ?
Oui, il va réduire les seuils maximums de rejets en chlorates et perchlorates et il va aussi demander à l'industriel de baisser les rejets dans la boucle saumure.
- Est-il possible d'éloigner les points de rejet des zones de captage de l'agglomération ?
C'est un sujet sur lequel on travaille avec la SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES depuis 2014.
Il est complexe et multiforme. Si de futures études démontrent que cette solution est efficace, nous la mettrons en œuvre, mais à l'heure actuelle ce n'est pas le cas.
Nous avons mené une remédiation mercure métal d'un montant de 2,5 millions d'euros qui a permis d'éliminer toute trace de mercure métal dans les sols.
Nous échangeons régulièrement avec la SPL pour améliorer l'état des sols.
- Pour les dioxines, allez vous mettre de l'herbe pour couvrir les zones ?
Il n'y a pas de dioxines sur le site de Jarrie.
L'enherbage était programmé sur la plateforme de Pont de Claix mais il n'a pas été réalisé suite aux conditions météorologiques de cet été.

REX (Retour d'Expérience) sur l'accident chlorate du 10 novembre 2022

Cette explosion d'une unité de chlorate n'a heureusement pas fait de victimes, même s'il y a eu du personnel choqué (11 personnes choquées et 4 présentants des acouphènes passagers).

Une commission d'enquête, assistée par des experts et du centre de recherche ARKEMA a étudié la bibliographie et réalisé des essais en laboratoire.

En parallèle, le Bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI) a mené aussi sa propre enquête.

Le scénario, partagé avec le BEA-RI, conclut à la chronologie suivante :

- un départ de feu électrique dans une goulotte de câbles
- la propagation du feu par un flexible d'assainissement vers le poste de conditionnement
- Le big bag et sa palette en plastique sont pris dans un incendie : formation d'un mélange fondu chlorate / PE HD
- Le mélange fondu coule sous les tables et forme un mélange partiellement confiné propice à un phénomène de déflagration
- 6 déflagrations successives à chaque emplacement de big bag suite à la propagation de l'incendie

A la suite de cet accident, des recommandations ont été émises :

Sur l'exploitation d'installation de conditionnement de chlorate :

- Réduire à son strict minimum le stockage de matières combustibles
- Interdire les palettes en plastique et limiter la présence de polymères
- Supprimer toute zone de confinement où une substance combustible peut se retrouver mélangée avec le chlorate

Sur le design des installations de conditionnement de chlorate en vue de la reconstruction :

- Chemins de câbles avec goulottes électriques fermées

- Limiter au maximum les éléments pouvant propager un incendie (boas en matières plastiques par exemple)

Cet accident a réduit d'un tiers les ventes de l'usine et le coût de reconstruction de l'atelier est estimé à 6 millions d'euros.

Questions des participants :

- Est-ce que nous aurons aussi un REX sur la gestion de l'événement pour en tirer des enseignements et progresser ?
M. Simplicien déclare qu'il va regarder dans l'historique de la préfecture et des services pour avancer sur l'amélioration des relations avec les collectivités dans le cas d'accident de ce type. Mme Thievent précise que ce sujet a été abordé en commission risques majeurs en janvier 2023 et que c'est un chantier qui va être mené rapidement.
- N'y-a t'il pas moyen de détecter les problèmes sur un circuit électrique en particulier dans le cas d'orages comme vous l'aviez signalé en 2019 ?
En cas d'orage, nous avons des redondances électriques qui nous mettent à l'abri des coupures. Dans le cas de l'explosion de 2022, il s'agit d'un câble basse tension qui a pris feu.
- Quand est-ce que nous aurons un système pour avertir les gens sur leurs portables en cas d'accident ?
Mme Thievent précise que ce système est devenu opérationnel en 2023 dans la région. Elle va le présenter plus en détail à la fin de la réunion.

5. *Présentation de la DREAL*

M. Vallat rappelle les missions de l'inspection sur le périmètre de la CSS : instruire, prescrire, contrôler

- Instruire les demandes nouvelles ou les modifications d'installations existantes
- Proposer les arrêtés préfectoraux d'autorisation ou prescriptions complémentaires
- Réexamen périodique des autorisations (étbs SSH / IED)
- Contrôler les sites / gestion des plaintes / accidents
- Contribuer à la maîtrise de l'urbanisme autour des sites industriels (PPRT, SUP, porter-à-connaissance)
- Mettre en sécurité des anciens sites industriels / sols pollués

L'objectif est de s'assurer que l'activité industrielle s'inscrit dans le respect de l'environnement et des personnes. L'unité départementale gère 600 établissements avec 4 plateformes chimiques et 56 industriels dont 34 Seveso seuil haut . Une centaine d'inspections par an sont réalisées sur les sites Seveso.

Le périmètre de la CSS est composé de 2 plateformes industrielles avec 5 Seveso seuil haut et 6 établissements A.

A ce jour, une trentaine d'inspections ont été menées sur les 2 plateformes ainsi que 5 contrôles inopinés (rejets aqueux/air).

Cette année, des thématiques spécifiques sont au programme :

- La mise en conformité à la réglementation sismique par les industriels
- Des tests des Plans d'Opérations Internes, de façon inopinée, en choisissant un scénario et en venant à des heures non ouvrées
- Les cessations de site en particulier sur Pont de Claix avec les remédiations en cours

Les instructions

Réexamen des autorisations des émissions industrielles (IED) (Arkema / Vencorex / Suez)

Nous étudions pour chaque industriel si ses niveaux d'émissions sont en accord avec les meilleures techniques disponibles. Pour l'incinérateur Suez, l'arrêté a été publié, celui d'Arkema est en cours de publication, quant à Vencorex, il est en cours d'instruction. Aucun de ces trois industriels n'a demandé de dérogation vis-à-vis des nouveaux niveaux d'émission.

Cessation du site - sols pollués

- Mise en sécurité de l'atelier EPAL (PF Pont de Claix)
- Évacuation des terres polluées Novacid (PF de Pont de Claix)
- Remédiation de la Décharge Ouest (PF Pont de Claix)
- Servitudes d'utilité publique (SUP) Atelier PHAC (PF Pont de Claix)
- Suivi du pilote de traitement des eaux mercurielles (PF Jarrie)

Prescriptions nouvelles :

Framatome : mise en service de la nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP) après un chantier de 2 ans. Un arrêté, en cours de signature, modifie à la baisse les normes de rejets.

Remédiation de la Décharge Ouest

L'année dernière, l'instruction du plan de gestion a été encadrée par l'arrêté préfectoral du 04-07-2022.

Les points de vigilance de la DREAL ont été les suivants :

Sur l'efficacité du traitement :

- Retour d'expérience du pilote, tiers expertise par le BRGM qui a montré qu'il fonctionnait
- Demande d'un confinement d'un maximum des brais (87 % des brais dont 100 % des brais en contact avec la nappe)
- Traitement des sources secondaires présentes en aval
- Mise en place d'un contrôle des travaux par un bureau spécialisé indépendant
- Conformité technique (positionnement / conformité des colonnes, des coulis utilisés, de la couverture d'étanchéité...)
- Arrêt des travaux lorsque l'exploitant a démontré l'atteinte des objectifs.

Sur la maîtrise des nuisances pendant les travaux car le chantier est proche d'immeubles d'habitations :

- Travaux autorisés entre 7h et 19h en semaine
- Travaux réalisés sous tente avec système de traitement de l'air qui sera contrôlé régulièrement
- Traitement des rejets liquides issus des opérations de forages
- Gestion des déblais de forages
- Suivi quotidien de l'air ambiant hors zone de travaux (odeur + mesures des COHV, BTEX, Chlorobenzène...)
- Mesure de bruit.

Rejets des chlorates / perchlorates (Arkema)

Dans le cadre de la révision de la DUP, des champs captant des traces de chlorates / perchlorates ont été détectés dans plusieurs AEP (sous valeurs guides – sans risques sanitaires).

La question qui se pose concerne les rejets d'Arkema dans la Romanche à proximité de certains puits.

Comme il a été précisé dans la présentation d'ARKEMA, les rejets sont à la baisse ainsi que les valeurs limites. Ils sont majoritairement issus des unités chlore / soude (65%) et des eaux qui alimentent le site (35%).

Le nouvel arrêté, en cours de publication, fixera comme valeurs limites :

- Chlorates : 1100 kg/j (fin 2023)
- Perchlorates : 25 kg/j (fin 2023)

Un plan d'action est aussi demandé à l'industriel, avec des points tous les 6 mois, pour réduire les émissions moyennes de chlorates et notamment le flux spécifique (flux ramené à la production chlore/soude).

Il est aussi attendu une amélioration de la gestion des pics d'émissions en particulier lors des opérations de maintenance.

L'Inspection sera vigilante sur la prévention des rejets incidentels susceptibles d'impacter la qualité des eaux souterraines (stockage, dalles, rétention...).

Accident Chlorates, 10 novembre 2022 (Arkema)

Cet accident qui a eu lieu dans l'atelier de conditionnement de chlorates de sodium sec a été soudain et intense mais il a été rapidement maîtrisé.

L'inspection était présente lors de l'accident et elle a vécu en direct la gestion de l'événement par l'exploitant via le POI.

Les principaux constats et mesures prises :

- Bonne gestion de l'événement par l'exploitant via le POI
- Alerte rapide des autorités / des communes / des services d'intervention
- Entraide Vencorex et efficacité des différents moyens d'intervention / secours
- Consigne de mise à l'abri (Mairie et Préfecture) :
 - Confinement du personnel et des écoles / blocage des routes
 - Ordre de confinement des populations sur 1 km
- Communiqué de presse 1h après le début de l'accident (Arkema – préfecture)
- Mesure dans l'air – aide à la décision pour la levée du confinement
- Fr-Alert (alertes par sms) pas encore opérationnel.

Les conséquences humaines et environnementales :

- Pas de victime, quelques personnes choquées / acouphènes
- 3,9 tonnes de chlorates « perdues » dans l'accident
- Confinement des eaux d'extinction d'incendie sur la plateforme :
 - Pas de pollution accidentelle des eaux de surface (Romanche)
 - Valeurs limites des rejets aqueux conformes sur la journée
- Les recherches des produits de décomposition (fumées d'incendie) dans l'air par canister n'ont pas montré d'impact probant dans le voisinage du site (quelques traces de produits de dégradation de polyéthylène et polypropylène)
- Pas de fibre d'amiante en suspension mise en évidence.

Les dégâts matériels

- Dégâts circonscrits au bâtiment abritant les 2 lignes de conditionnement
- Conséquences économiques : perte d'exploitation importante, nettoyages, reconstruction (6 millions d'euros)

Que s'est-il passé ?

- Plusieurs enquêtes réalisées ou en cours
 - Une enquête judiciaire confirmant la cause accidentelle (11/11/2022)
 - Une enquête technique réalisée par Arkema (débutée le 15/11)
 - Une inspection réglementaire post-accident réalisée par la DREAL (18/11)
 - Une enquête technique réalisée par le Bureau Enquête Accident du MTE (23/11 – en cours)
- L'origine du feu
 - Feu d'origine électrique à proximité des trémies de remplissage
- La cause de sa propagation rapide
 - Présence de NaCl3 (comburant) favorisant la propagation
 - Propagation du feu par un flexible d'assainissement
- Cause des explosions (formation d'un mélange fondu chlorate / PE HD des palettes présentes sur la ligne) – à confirmer par l'expertise en cours du BEA RI

Les suites :

- Une inspection post-accident qui n'a pas révélé d'écart majeur par rapport à la réglementation des installations classées (18/11)
- Attente des résultats de l'enquête technique du BEA afin de connaître les causes profondes de l'accident
- Remise en service de l'unité accidentée conditionnée à la révision de l'étude de dangers.

Le bilan

- Un accident considéré comme majeur compte tenu des dommages, plusieurs millions d'euros
- Pas de victime / pas de conséquence pour le voisinage et l'environnement
- Des mesures techniques / organisationnelles efficaces qui ont permis de maîtriser rapidement l'accident
- Accident marquant / impressionnant avec un impact médiatique fort (local, régional et national)

Questions et remarques des participants :

- Est-ce que l'accident a permis de communiquer sur les travaux de pièces de confinement pour les maisons ?
Non, car nous avons rapidement effectué des analyses de l'air qui ont permis de faire cesser les demandes de confinement.

6. Campagne d'information et de prévention 2023 sur les "risques industriels majeurs"

Mme Thievent présente le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise (SPPPY) qui est présidé par M. le Préfet et par M. Pierre Verri, Vice-président de Grenoble Alpes Métropole chargé de l'air, de l'énergie et du climat. Il est composé de plusieurs commissions thématiques, dont celle des risques majeurs que préside M. Porta, présent à la CSS.

La deuxième lettre d'information de la commission des risques majeurs traite 3 sujets phares :

- la remédiation de la Décharge Ouest
- la pollution des masses d'eau et la problématique des chlorates / perchlorates
- le retour d'expérience sur l'accident ARKEMA 2022

Elle sera diffusée, fin septembre, aux mairies, associations et grand public par voie électronique. Elle sera également téléchargeable sur plusieurs sites internet.

La SPPPY et l'APORA (Association Régionale des Entreprises pour l'Environnement) pilotent une vaste campagne d'information régionale :

- 123 établissements industriels répartis dans 16 bassins de risques
- Environ 650 communes et 3,5 millions de personnes concernées

Cette campagne réglementaire, réalisée tous les cinq ans, est financée par les industriels. Depuis 2018, nous cherchons à inscrire des actions dans la durée (actions locales, scolaires, journée annuelle "les bons réflexes"...).

Elle sera lancée le 5 octobre 2023.

Nous allons distribuer une brochure dans toutes les boîtes aux lettres des riverains des sites industriels.

Des affichettes sont également prévues pour les établissements recevant du public (ERP).

De nombreuses informations seront aussi disponibles sur le site internet "lesbonsreflexes.com".

FR-Alert, système d'alerte par SMS, multirisques, est fonctionnel en Isère depuis cette année.

Du 5 au 7 octobre 2023, un village forum sur le risque industriel "Risk'Indus" se tiendra à Flottibulle (Pont de Claix).

Au programme du 7 octobre :

- Une inauguration en présence du Préfet et du Maire
- Des jeux et ateliers interactifs
- Des rencontres et démonstrations avec les professionnels de la sécurité civile
- Une initiation aux gestes qui sauvent (et à l'utilisation de défibrillateurs)
- Un escape game
- Une animation théâtre...

Cet événement est réalisé par la ville de Pont de Claix, le SPPPY, l'IFFO-RMe, l'IRMA, la préfecture de l'Isère et Grenoble-Alpes Métropole.

Concernant l'accident ARKEMA, l'IRMA a fait une enquête de terrain auprès des riverains dont les résultats ont été présentés à la commission fin janvier 2023.

Nous allons lancer un groupe de travail sur la gestion de crise entre le POI et le PPI.

Questions et remarques des participants :

- Les réseaux sociaux ont diffusé de nombreuses informations erronées et contradictoires lors de l'accident ARKEMA et le standard de la Mairie a été inondé de questions posées par des habitants paniqués.
- M. Simplicien souligne l'importance de l'information officielle qui doit s'enrichir au fil des heures mais qui doit être présente dès l'annonce de l'accident. Pour les médias classiques, l'information doit être diffusée rapidement même si elle est peu importante au départ. Il s'agit de prendre la main sur celle-ci. Pour les réseaux sociaux, c'est plus complexe, mais il faut être présent.
- L'enjeu est de réorienter les médias et les habitants vers l'information officielle pour éviter la désinformation.
- Peut-on avoir un tableau de bord en flux direct / en continu qui donne les émissions en direct des industriels ?
Non, en revanche, il existe un site georisques.gouv.fr qui vous informe sur les risques près de chez vous. Toutes les ICPE sont listées ainsi que tous les arrêtés préfectoraux. Les rapports d'inspection sont aussi consultables.
- Est-ce l'ensemble de Grenoble est concerné par le risque nucléaire ?
Mme Thievent précise que le seul établissement nucléaire dans le périmètre est L'Institut Laue-Langevin (ILL) dont le rayon PPI est de 500m.
- Est-ce que nous pourrions avoir les documents de présentations de cette réunion ?
Un compte rendu sera réalisé, les documents projetés seront disponibles sur demande uniquement auprès de l'UDI-DREAL : ud-i.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr
- Suite à un rejet d'eau de javel, nous avons eu une mortalité importante de poissons dans le Drac en mars, que s'est-il passé ?
Mardi 28 mars 2023, pendant une opération de maintenance dans la station de traitement des eaux de la plate-forme chimique de Pont-de-Claix, un sous-traitant a cassé une conduite de javel. La fuite qui a duré 5 mn s'est écoulée dans un caniveau qui va directement dans le DRAC. Elle a tué une quinzaine de poissons.
Depuis cet événement, nous avons fait en sorte de ne plus avoir de rejet direct dans le cours d'eau. Et nous reconnaissons que nous avons mal communiqué sur ce sujet.
- Allez-vous programmer une réunion avant la fin de l'année sur les actions que vous allez prendre suite à cette pollution ?
Nous ne l'avons pas prévu, mais, si vous le souhaitez, nous pouvons en monter une d'ici la fin de l'année.
- Nous avons envoyé le 30 juillet une lettre à la préfecture lui demandant de répondre à deux lettres pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponse qui avaient pour objet le PPRT et les modes de calcul des dispersions des gaz ?
M. Simplicien répond qu'il demandera aux services concernés de fournir une réponse à leurs courriers.

7. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelle question, M. Simplicien remercie les participants et lève la séance.

*Pour le Préfet, par délégation,
Le Secrétaire Général*

Laurent SIMPLICIEN